



N°

Reservé
au Club

Reçu le :

Endurance Tout Terrain
de**MEZENS
2009**Entourer la
catégorie

125 2tps 250 4tps	+ 125 2tps + 250 4tps	Vétéran	Journée	Super Vétéran	Vintage	N A C
----------------------	--------------------------	---------	---------	------------------	---------	--------------

Remplir Lisiblement	Pilote
NOM	
Prénom	
Date de Naissance	
Adresse	
Code postal + Ville	
Tel	
e-mail	
Moto Club	
Licence : TYPE + N°	_____ _____
Casm/Permis : type + N°	
Machine : Marque	
cylindrée, modèle, 2-4tps	2 ou 4 tps

Adresser l'engagement au minimum 15 jours avant la course, accompagné d'un chèque à l'ordre de « Moto Club Rabastinois » d'un montant de : 45 € (**50€ pour les retardataires**), 25 € pour les NAC, Supervétérans ou Vintages

Si vous n'avez pas d'e-mail pour recevoir votre confirmation et les résultats, Joindre 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.

- à : Mme Salesses Anne-Marie, 10 rue des abreuvoirs, 81800 Rabastens, tel 05 63 40 68 21

Rappel : Tous engagement sans paiement, ne sera pas pris en compte !

Je soussigné, déclare le _____, à _____ :

- 1 - Avoir pris connaissance du règlement, en accepter les termes et m'engage à le respecter.
- 2 - Connaître les règlements FFM et m'y conformer strictement.
- 3 - Respecter toutes les décisions qui seront prises à mon égard par le Directeur de Course ou les commissaires Sportifs.
- 4 - Renoncer à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion sportive pour le ou les accidents ou dommages corporels et matériels qui pourraient me survenir avant, pendant ou après cette épreuve.

Signature des parents :
pour les mineurs

Signature précédée
de la mention : « Lu et approuvé » :



REGLEMENT PARTICULIER 2009

- Art .1 Le MOTO CLUB RABASTINOIS organise le 15 MARS 2009 à MEZENS (81) et BUZET (31) une épreuve de 3 Heures d'Endurance Tout Terrain Nationale ne comptant pas pour le Championnat de Ligue, qui se déroulera en une manche à raison d'une machine pour un pilote.
- Art .2 L'épreuve est ouverte aux pilotes en possession d'une licence FFM, Nationale Compétition A ou Nationale Compétition B, en cours de validité, ou bien d'une licence à la journée et du permis de conduire ou du CASM délivré par la Ligue.
Les Licences à la journée ne seront délivrées que sur présentation d'un certificat médical de non contre indication au sport moto de moins de 1an et avant la séance d'essais.
Le classement se fera sous forme "Open Scratch" d'où seront extraits les classements pour les catégories suivantes
- | | |
|--|--|
| - 125 2t et 250 4t Nationaux Compétition A | - 125 CC et 250 4t Nationaux Compétition B |
| - + de 125 2t et + de 250 4t Nationaux Compétition A | - + de 125 2t et + de 250 4t Nationaux Compétition B |
| - VETERANS Nationaux Compétition A | - VETERANS Nationaux Compétition B |
| - JOURNEE | - SUPERS VETERANS (1 h de course le matin) |
| | - MOTO ANCIENNE (1h de course le matin) |
- Art .3 **Le matin** : TROPHEE SUPER VETREANS/MOTO ANCIENNE TOUT TERRAIN Midi-Pyrénées :
Essais : 8 H 45 (1 tour)
Course : 9H 15 et 10H15 (1 Heure)
Les droits d'engagement non remboursables sont de 25 Euros, au plus tard 30 jours avant l'épreuve et à adresser à l'ordre de Moto club rabastinois.
(Délai dépassé l'engagement pourra être majoré de 10 Euros lors de l'épreuve ou simplement refusé)
Règlement à demander à Mme Anne-Marie SALESSES par courrier.
- Art .3 **L'après midi** : 3 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN NATIONALE
Essais: de 10 H 30 à 11 H 30
Départ: 13 H 30 - Arrivée: 16 H 30
Les licenciés NAC rouleront 1 heure.
Les droits d'engagement sont fixés à 50 Euros (pour les 3 Heures).
Tout pilote 3 Heures inscrit avant le 01 Mars, au plus tard voit son droit d'engagement fixé à 45 Euros par machine et doivent accompagner obligatoirement les bulletins d'engagement.
- Pour tous les pilotes :
(la location des transpondeurs, soit 8 euros, est compris dans l'engagement)
Un chèque de caution de 200 euros par transpondeur sera demandé le matin de l'épreuve et sera rendu lors de sa restitution.
Les Licences à la Journée seront délivrées le jour de la course sur présentation du certificat médical.
Les engagements sont à adresser à:
Mme SALESSES Anne-Marie 10 Rue des Abreuvoirs 81800 RABASTENS
Tél : 05.63.40.68.21.HR
- Art .4 Le circuit aura une longueur de 16 km y compris une partie qui accueillera les stands. La largeur de la piste sera de 4 mètres, atteignant 20 mètres au niveau des stands de ravitaillement



- Art .5 Motocycles: sont admises les machines de cross, enduro, trail répondant aux conformités des différentes annexes de la FFM. Les numéros devront être de dimension réglementaires. (Plaques vertes = numéros blancs, plaques jaunes = numéros noirs, plaques noires = numéros blancs) L'attribution des numéros de course se fera de la façon suivante:
- du n° 1 au n° 50 : Pilotes Nationaux Compétition A
 - du n° 51 au n° 250 : Pilotes Nationaux Compétition B et Journée
 - du n° 1 au n° 999 : Pilotes Vintages et Super Vétérans
- Avant le départ des essais, les machines devront être présentées au contrôle technique. Le cadre, le bloc moteur et le silencieux seront marqués à la peinture, toutes les autres pièces pourront être changées
- Art .6 Contrôles et vérifications techniques: de 7 H 30 à 10 H 30 (DORSALE N° norme EN14021 ou EN1621)
- Art .7 Le départ sera donné style " Le Mans". Les concurrents seront appelés sur la ligne de départ par numéro croissant selon la date d'enregistrement du bulletin d'engagement.
ATTENTION: Les Licenciés Nationaux Compétition B et Journée verront leur départ repoussé de 3 minutes maximum, après le départ des Licenciés Nationaux Compétition A.
Une minute après le départ et après autorisation du Directeur de Course, le démarrage à la poussette sera autorisé. C'est le pilote ayant accompli le plus grand nombre de tours une fois les 3 heures écoulées qui sera déclaré vainqueur. Tout pilote passant la ligne d'arrivée après 20 minutes de retard sur le premier, ne verra pas son dernier tour compté.
- Art .8 Stand: Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement au stand, moteur arrêté.
Les jerricans de carburant doivent être impérativement Homologués. Extincteur obligatoire pour chaque pilote dans les stands.
- Art .9 Pénalisations: Les machines non conformes seront refusées au départ.
- Départ: machine mise en route par une autre personne que le pilote: 1 tour
 - Démarrage à la "poussette" avant le signal du Directeur de course: 1 tour
 - Ravitaillement en dehors des stands:
 - 1ère infraction: 1 « stop and Go » de 15 sec. 2ème infraction: exclusion
 - Ravitaillement moteur en marche:
 - 1ère infraction: 1 « stop and Go » de 30 sec. 2ème infraction: exclusion
 - Réparation contraire au règlement:
 - 1ère infraction: 1 tour, 2ème infraction: exclusion
 - Vitesse excessive et non respect des banderoles dans les stands:
 - 1ère infraction: 1 « stop and Go » de 15 sec. 2ème infraction: 1 « stop and Go » de 30 sec.
 - 3ème infraction : Exclusion
- Art .10 Toute réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagné d'un montant de 76,22 Euros. De plus, en cas de démontage, une caution de 76,22 Euros pour un 2 temps et 152,45 Euros pour un 4 temps devra être versé. Si la réclamation est justifiée, le montant sera remboursé. Toute réclamation doit être remise au Directeur de course.
- Art .11 Assurances: Le Moto Club Rabastinois a contracté une police d'assurance conforme à la législation en vigueur auprès d'Assurance Moto Verte.
- Art .12 Directeur de course: Mr BALEUR Jean Claude (ODC 008523)
Commissaires Sportifs: Mme - Mr FLEYS (ODC 010352) Mr LEVEAU Denis (OCS 031768)- – Mr Gérard LABAT (OCS 013949) _
Commissaires de piste: Mrs GRAVES (OCP 012051) Mr TISSINIER (OCP 030873)
Sous réserve que les officiels soient en possession de leur licence 2009 ainsi que la qualification nécessaire.

NB : Le club se décharge de toute responsabilité concernant les dégradations et vols éventuels du matériel ou autres à l'intérieur du parc coureur.

VISA MCR

VISA COMMISSION

VISA L.M.P

VISA